

Envoi : 11/12/2020

Réception par le Préfet : 11/12/2020

Publication : 18/12/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-12-5-3

Séance du vendredi 11 décembre  
2020

### CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES SERVICES DEPARTEMENTAUX

**Présidence de :** M. Rémy WITH

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, Mme DIETRICH, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. FERRARI, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mmes RAPP, SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.  
Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.

#### **EXCUSES**

M. DELMOND, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis domanial réputé favorable à la demande d'évaluation de la valeur locative n° 2020/68166 - Kingersheim/2884592 déposée le 5 novembre 2020,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier Actions et Territoires du 27 novembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention d'occupation précaire entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin mettant à disposition de ce dernier une surface de 695,60 m<sup>2</sup> au sein du bâtiment I de la cité administrative de COLMAR pour une durée de 3 ans, moyennant une redevance annuelle de 18 300 €, jointe en annexe à la présente délibération.
- Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer le bail entre DOMIAL et le Département du Haut-Rhin, mettant à disposition de ce dernier une surface de 250 m<sup>2</sup> dans le bâtiment situé 7 rue de Stockholm à KINGERSHEIM pour une durée de 9 ans, moyennant une redevance annuelle de 30 000 €, des provisions annuelles de 600 € et un dépôt de garantie de 2 500 €, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.
- Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention d'occupation précaire entre la commune de SIERENTZ et le Département du Haut-Rhin mettant à disposition de ce dernier des locaux situés 13 rue Roog Haas à SIERENTZ pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de 11 ans, moyennant une redevance annuelle de 7 284 € et le remboursement des charges locatives, jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise le Président ou son représentant à apporter des modifications mineures au bail et aux conventions précités.
- Précise que les redevances correspondantes seront prélevées au programme P026, opération O004DF, chapitre 011, nature 6132, fonction 020 du budget de la Collectivité.
- Précise que le versement du dépôt de garantie interviendra au programme P026, opération O004DF, chapitre 27, nature 275, fonction 020 du budget de la Collectivité.
- Précise que le remboursement des charges interviendra au programme P026, opération O004DF, chapitre 011, nature 614, fonction 020 du budget de la Collectivité.

Mme MEHLEN-VETTER ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de DOMIAL.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH

Adopté à l'unanimité